



**Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—
Wolastokuk Wahsipekuk 2 sur le territoire
des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-
Loup par Énergie éolienne PPAW 2 inc.**

**Mémoire de la Chambre de commerce du
Témiscouata
(CCT)**

**Déposé au Bureau d’audiences publiques sur
L’environnement (BAPE)**

Rivière-du-Loup, le 6 août 2026

MÉMOIRE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Présenté à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Projet : Construction du parc éolien Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk Wahsipekuk 2

Description du projet

Énergie éolienne PPAW 2 inc., une société en commandite issue d'un partenariat égalitaire entre l'Alliance de l'énergie de l'Est et Invenergy Canada, souhaite implanter un parc éolien dans les MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. Celui-ci se situerait en milieu forestier, principalement sur des terres du domaine de l'État. Il s'étendrait sur les municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata, de Pohénégamook, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-Antonin et de Saint-François-Xavier-de-Viger.

Le parc, d'une puissance contractuelle de 291,4 MW, compterait 51 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres. Il inclurait également un réseau de chemins, un réseau collecteur souterrain et un poste de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec.

La réalisation du projet créerait 300 emplois directs en phase de construction et 5 à 8 emplois permanents durant l'exploitation du parc qui s'étendrait sur 30 ans. L'initiateur estime son coût à 1 G\$ et souhaite en débiter la construction en 2027 pour une mise en service commerciale en décembre 2029.

Promoteur : Énergie éolienne PPAW 2 Inc.

Territoire d'implantation : MRC de Témiscouata et MRC de Rivière-du-Loup

Date de dépôt : 6 août 2026

Identité de l'intervenant

- **Organisme :** Chambre de commerce du Témiscouata
- **Représenté par :** Martine Lemieux, DG de la CCT.
- **Courriel :** info@cctemiscouata.com
- **Téléphone :** 418-714-2263

1. Présentation de la Chambre de commerce du Témiscouata

La Chambre de commerce du Témiscouata est le regroupement économique incontournable de notre MRC. Elle rassemble les entrepreneurs, commerçants, travailleurs autonomes et dirigeants d'entreprises qui façonnent la vitalité financière, commerciale et industrielle de notre milieu.

Notre mission est de stimuler l'essor économique local, d'encourager l'investissement, de soutenir le développement de nos entreprises et de promouvoir un cadre de vie dynamique et attractif pour les familles et les travailleurs. C'est dans cette perspective de **développement économique durable et structurant** que la Chambre de commerce du Témiscouata prend la parole devant la commission du BAPE.

2. Position globale : Un appui clair au projet

La Chambre de commerce du Témiscouata exprime son **appui global à la réalisation du parc éolien Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Première Nation Wolastokuk Wahsipekuk 2**.

Face aux défis majeurs de la transition énergétique du Québec et à l'augmentation croissante des besoins en électricité verte pour nos industries, ce projet s'inscrit pleinement dans une vision d'avenir. Pour la MRC de Témiscouata et l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, le développement de la filière éolienne constitue un moteur d'investissement privé exceptionnel et une occasion unique de diversifier notre économie régionale.

3. Les leviers économiques et régionaux du projet

3.1. Retombées économiques directes pour nos entreprises locales

Le chantier de construction et la phase d'exploitation du parc éolien représentent des opportunités majeures pour le tissu entrepreneurial local :

- **Approvisionnement et sous-traitance** : Nos entrepreneurs en excavation, génie civil, transport, hébergement, restauration et services professionnels possèdent l'expertise requise pour répondre aux besoins du chantier.
- **Création d'emplois** : Le projet générera des emplois spécialisés pendant la phase de construction et des postes stables et de qualité pour l'entretien et l'exploitation à long terme.

3.2. Diversification des revenus pour nos collectivités

Les redevances et partenariats découlant du projet offriront des marges de manœuvre financières déterminantes pour nos municipalités et la MRC de Témiscouata. Ces prévisibilités budgétaires permettront :

- Le financement d'infrastructures communautaires, sportives et routières.

- Le maintien d'un compte de taxes compétitif pour les citoyens et les commerçants.
- Le soutien aux initiatives de revitalisation rurale et de rétention des jeunes familles.

3.3. Un partenariat exemplaire avec la Première Nation Wolastokuk Wahsipekuk.

La Chambre de commerce du Témiscouata salue l'intégration et la participation de la Première Nation Wolastokuk Wahsipekuk à ce projet. Ce modèle de co-développement et de partage des retombées respecte le principe de réconciliation économique et renforce la cohésion sociale sur notre territoire.

4. Recommandations de la Chambre pour optimiser le projet

Afin de maximiser les bénéfices pour notre communauté et d'assurer une intégration harmonieuse, la Chambre de commerce du Témiscouata formule les recommandations suivantes à la commission du BAPE et à l'initiateur du projet :

1. Priorité aux fournisseurs et à la main-d'œuvre du Témiscouata

- **Politique d'achat local :** Nous demandons à Énergie éolienne PPAW 2 inc. de mettre en place une politique d'approvisionnement régional formelle et d'organiser des maillages (activités d'achats locaux) en collaboration avec la Chambre de commerce afin que nos PME aient un accès privilégié aux appels d'offres de sous-traitance.

2. Réhabilitation des infrastructures routières

- **Protection du réseau local :** La circulation de transports lourds ne doit pas fragiliser les routes municipales et régionales. La Chambre demande la signature d'ententes claires garantissant la remise en état complète des voies publiques empruntées, assurant ainsi la sécurité des usagers et la fluidité des transports commerciaux.

3. Harmonisation avec le secteur récréotouristique

- **Préservation de l'attractivité :** Le Témiscouata est une destination récréotouristique majeure (villégiature, sentiers, nature). Le réseau de voirie et la planification des travaux doivent minimiser l'impact sur les périodes touristiques de pointe et préserver l'accès aux réseaux de sentiers de quad et de motoneige.

4. Communication et comité de suivi transparent

- **Information continue** : Nous recommandons l'intégration d'un représentant du milieu économique local au sein du comité de suivi du projet pour assurer une communication fluide entre le chantier, la population et les commerçants environnants.

5. Conclusion

Le projet de parc éolien **Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk Wahsipekuk 2** représente un levier d'enrichissement collectif et de modernisation pour le Témiscouata. En conjuguant transition énergétique, retombées financières durables et partenariat équitable avec la Première Nation Wolastokuk Wahsipekuk, ce projet s'inscrit dans la vision d'un Témiscouata prospère et tourné vers l'avenir.

La Chambre de commerce du Témiscouata réitère son appui enthousiaste au projet et invite la commission du BAPE à émettre un avis favorable, tout en veillant à la mise en œuvre de mécanismes favorisant l'achat local et le respect de notre cadre de vie.

Nous recommandons fortement au B.A.P.E. et au gouvernement du Québec d'appuyer le projet éolien Pohénégamook—Picard—Saint-Antonin—Wolastokuk Wahsipekuk 2 tel que présenté

Fait et déposé le 6 août 2026.

La Chambre de commerce du Témiscouata

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bégin'.

Cindy Bégin, présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Lemieux'.

Martine Lemieux, directrice générale